



FONDS COMMUN - PSFE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 001 /AAMI/MINFOF/UGFC-PSFE/SPM/2026 DU 123 JAN 2026

RELATIF A LA PRESELECTION DES ENTREPRISES QUALIFIEES POUR ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES POSTES DE SURVEILLANCE ET VILLAGES AUTOUR DES PARCS NATIONAUX DE LA BENOUE ET DE BOUBA NDJIDA, REGION DU NORD, DEPARTEMENT DU MAYO-REY, COMMUNE DE TCHOLLIRE, REY BOUBA ET DE MADINGRING

Financement : Fonds Commun-PSFE

N° d'identification : Projet KfW N° : 2010 65 812 - 2013 65 337, FC-PSFE (phases 2 et 3)

Exercice budgétaire : 2025

Imputation : 2.3.5.1.0.

I. Contexte et Justification

Dans le cadre du programme de sécurisation des aires protégées, le Ministre des Forêts et de la Faune, avec l'appui financier de la Coopération financière Allemande KfW à travers le Fonds Commun, a entrepris de renforcer les capacités logistiques et infrastructurelles de plusieurs aires protégées dont les Parcs Nationaux de Bouba Ndjida et de la Bénoué. C'est dans ce sillage, qu'il lance à travers le Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE, un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt, pour Alimentation en eau potable des bases vie et des postes de surveillance autour des Parcs Nationaux de la Bénoué et de Bouba Ndjida, Région du Nord, Département du Mayo-Rey, Commune de Tcholliré, Rey Bouba et de Madingring.

II. Objectifs de l'activité

L'objectif global de cette activité est de contribuer à l'accès à l'eau potable aux écogardes et communautés riveraines aux Parcs Nationaux de Bouba Ndjida et de la Bénoué, situés dans la Région du Nord Cameroun, Département du Mayo Rey.

De manière spécifique, il sera question de :

- Construire huit (09) forages fonctionnels autour des Parcs Nationaux de Bouba Ndjida et de la Bénoué .

I. Financement

Les prestations, objet du présent avis à d'appel à manifestation d'intérêt seront financées par le budget du Fonds Commun-PSFE de l'exercice 2025, imputation 2.3.5.1.0 Financement FC1.

II. Participation

La participation au présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt est ouverte aux entreprises qualifiées pour la réalisation des travaux de forages dans les zones difficiles d'accès remplissant toutes les conditions d'accès à la commande publique et disposant des capacités techniques, matérielles, humaines et financières pour exécuter de façon satisfaisante lesdits travaux.

III. Constitution du dossier

Le dossier de manifestation d'intérêt sera constitué comme suit :

A. Volume 1 : Pièces administratives

Le dossier administratif devra comprendre pour toutes les entreprises (nationale ou étrangères) les pièces suivantes :

- Une lettre de manifestation d'intérêt datée, timbrée au tarif en vigueur et signée par une personne dûment habilitée ou, le cas échéant, un représentant disposant d'un mandat ou d'une délégation de pouvoir justifiant la capacité du signataire à engager l'entreprise ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'est pas exclu des marchés publics et que les informations fournies sont sincères et exactes ;
- Une déclaration d'engagement de la KFW conformément au modèle à retirer à l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE ou adresser une demande par mail à l'adresse : **infos.fondscommunpsfe@gmail.com**
- Une copie certifiée conforme du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ;
- Une attestation de non-faillite délivrée par une autorité compétente en cours de validité ;
- Une attestation de non-redevance CNPS en cours de validité.
- Une attestation de conformité fiscale en cours de validité.

NB : En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement devra produire ses propres pièces administratives.

B. Volume 2 : Critères Financiers

Les entreprises devront fournir les preuves justifiant leurs capacités financières à exécuter les prestations dans les conditions financières satisfaisantes si le marché leur est attribué. A cet effet, elles devront produire les pièces suivantes :

- **Les états financiers vérifiés ou bilans certifiés** des trois dernières années (2022, 2023 et 2024), attestant de leur solidité financière ;
- **Le chiffre d'affaires annuel** des trois dernières années (2022, 2023, 2024), pour évaluer la performance et la stabilité économique de l'entreprise. Le montant cumulé desdits chiffres d'affaires doit être supérieur ou égal à 200 000 000 francs CFA ;
- **L'attestation de capacité financière** qui confirme que l'entreprise dispose des ressources financières suffisantes pour exécuter le contrat dans de bonnes conditions. Pour cela, il est exigé la production d'une attestation de surface ou de capacité financière d'un montant minimum de vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA, délivrée par une banque agréée par le ministère des Finances (pour les entreprises camerounaises) ou tout autre organisme financier officiellement ou mondialement reconnu.

C. Volume 3 : Critères techniques

Les critères techniques seront évalués sur la base des éléments suivants :

i- Présentation de la firme

Les candidats doivent fournir une présentation détaillée de l'entreprise en mettant l'emphase sur les points suivants :

- **Historique** : Présentation générale de l'entreprise, date de création, évolution au fil des années, etc.
- **Mission** : Brève présentation des missions de l'entreprise.
- **Nombre d'employés** : Effectifs actuels de l'entreprise, avec une mention particulière pour les départements ou équipes clés.

- **Structure organisationnelle** : Représentation graphique de l'organigramme de l'entreprise, incluant tous les départements clés (ex. : direction générale, ressources humaines, finance, environnement, génie civil, HSE, etc.).
- **Postes de responsabilités** : Détails des principaux postes de responsabilité au sein de l'entreprise, y compris les titres des responsables de chaque département, leurs fonctions et missions.
- **Domaine d'activités** : Description des principales activités ou services offerts par l'entreprise et des secteurs dans lesquels elle intervient (ex. : IT, construction, services financiers, environnement, etc.).
- **Zones d'intervention** : Localisation géographique de l'entreprise, étendue de ses prestations ou activités sur le plan national et/ou international, et ses zones d'intervention spécifiques.

ii- Références de l'entreprise

Les candidats doivent présenter au moins deux (2) références dans le domaine des travaux réalisation de forage réalisés au cours des six dernières années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025). Les références doivent comporter les informations suivantes :

- **Nom du projet** : Titre du projet ;
- **Objet du projet** : Détails sur la nature des travaux réalisés (type de forage, superficie, spécificités techniques, etc.) ;
- **Volume financier** : Montant total du contrat ;
- **Durée du Projet** : Période de réalisation du projet, du début à la fin ;
- **Lieu d'exécution du Projet** : préciser le lieu où a été exécuté le projet.

Pour chaque projet, la réalisation effective et satisfaisante doit être justifiée par les documents suivants :

- **Premières et dernières pages de signature des contrats** : Les pages du contrat incluant les signatures des parties prenantes, pour valider l'accord contractuel et les engagements pris par l'entreprise ;
- **Attestations de bonne fin ou procès-verbaux de réception des travaux** : Ces documents doivent prouver que les travaux ont été achevés avec succès et validés par le Maître d'Ouvrage ou l'autorité compétente. Pour les contrats en cours, les procès-verbaux de réception provisoires ou partiels peuvent servir de justificatifs ;
- **Contacts des clients ou responsables des projets exécutés** : Fournir les coordonnées des clients ou des responsables des projets (numéros de téléphone et/ou adresses électroniques) pour permettre la vérification des informations, le cas échéant.

NB : *L'absence de contact valide d'un client ou un contact erroné entraînera la non-évaluation de la référence concernée.*

iii-Moyens humains

Le candidat devra soumettre une liste du personnel permanent travaillant sans interruption au siège, englobant les domaines de l'administration, de la finance, de la logistique, et autres. En plus, il devra indiquer les experts techniques dont il dispose ou auxquels il aura accès pour assurer la bonne exécution de la prestation. A titre indicatif, les profils clés suivants seront pris en compte dans l'évaluation des ressources humaines de l'entreprise :

- **L'équipe administrative et de gestion** constituée des postes suivants : Directeur général, responsable administratif et/ou financier et comptable ;
- **L'équipe technique** constituée d'un **Ingénieur Hydraulicien** (Bac +3 en Hydraulique), d'un **Technicien Foreur** (Bac en Installation Sanitaire), d'une équipe

de forage composé d'un Assistant foreur, un mécanicien, de deux chauffeurs et des ouvriers.

- **Tout autres postes dont dispose l'entreprise le cas-échéant.**

NB : Joindre les CV signés des personnels techniques ou clés mentionnées listés dans le dossier.

iv-Moyens techniques

Le candidat doit fournir la liste des équipements en propriété ou en location à savoir :

- **Outil de foration** : une foreuse
- **Matériel de travail** : caisses à outils de mécanique, plomberie;
- **Équipements de sécurité** : liste des équipements de protection individuelle ;
- **Autres équipements** : Tout autre équipement technique au choix du soumissionnaire.

Pour la justification de l'appartenance de ces équipements, les candidats devront produire les **copies certifiées** par les autorités compétentes, les factures d'acquisition et les cartes grises du matériel roulant ; Pour la justification du matériel en location il fournira le contrat de location en plus.

Les candidats devront fournir des photos récentes ou des images illustrant les équipements mentionnés, pour permettre une vérification visuelle de leur existence et de leur état.

NB : Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de vérifier l'existence et l'état desdits matériels et équipements sur le terrain, et d'effectuer une inspection des équipements avant l'attribution du contrat.

IV. Délai et lieu d'exécution des travaux

Les travaux seront exécutés dans les localités de Sinassi, Gidjiba, Mayo Djarendi, Demsa, Madingring, Bel-Eland, Bjibaou, Waimba, Lando et Banda, toutes situées dans la Région du Nord-Cameroun. La durée d'exécution étant de **trois (03) mois**.

V. Critères d'évaluation

L'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt portera globalement sur les critères :

A- Critères essentiels

Les critères essentiels sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

N°	Critères	Notes
1.	Présentation de l'Entreprise :	5
2.	Moyens humains	25
3.	Moyens techniques	25
4.	Références	30
5.	Critères financiers	15
Note totale de qualification		100

B- Critères éliminatoires

Toute entreprise candidate doit avoir réalisé :

- Au moins un projet similaire dans l'une des régions suivantes : Nord, Adamaoua ou Extrême-Nord
- Absence de l'attestation de capacité financière d'un montant minimum de vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA, délivrée par une banque agréée par le ministère des Finances (pour les

entreprises camerounaises) ou tout autre organisme financier officiellement ou mondialement reconnu.

NB : Seules les firmes qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 et ayant satisfait aux conditions des critères éliminatoires seront retenues pour la suite de la procédure.

VI. Dépôt des dossiers

Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en français ou en anglais, en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme tels, devront être déposés au plus tard le 24 FEV 2026 à 14 heures précises (heure du Cameroun) au Secrétariat de l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE sis au 2^{ème} étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, Rue de l'Imprimerie Nationale, Yaoundé.

Ils devront porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

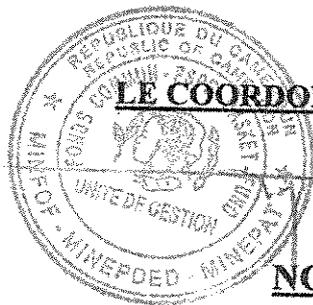
N° 001 /AAIMI/MINFOF/UGFC-PSFE/2026 DU 23 JAN 2026
**RELATIF A LA PRESELECTION DES ENTREPRISES QUALIFIEES POUR ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DES POSTES DE SURVEILLANCE ET VILLAGES AUTOUR DES PARCS
NATIONAUX DE LA BENOUE ET DE BOUBA NDJIDDA, REGION DU NORD,
DEPARTEMENT DU MAYO-REY, COMMUNE DE TCHOLLIRE, REY BOUBA ET DE
MADINGRING
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

VII. Renseignements complémentaires

Toute communication concernant les clarifications éventuelles se fera uniquement par écrit à déposer au Secrétariat de à l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE sise au 2^{ème} étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre ou par mail à l'adresse suivante : infos.fondscommunpsfe@gmail.com.

Toutes les communications orales entre les parties sont interdites.

NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48 ».



LE COORDONNATEUR DE L'UGFC-PSFE

NGONO TSIMI Landry